

# ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

## O I B T

### DOCUMENT DE PROJET

TITRE	ATELIER INTERNATIONAL SUR LES INNOVATIONS DANS L'INDUSTRIE DES FORETS TROPICALES ET DES PRODUITS FORESTIERS QUI EN SONT ISSUS (INNOVATIONS EN MATIERE DE BOIS TROPICAUX)
NUMERO DE SERIE	PD 268/04 Rev.3 (I)
COMITE	INDUSTRIE FORESTIERE
SOU MIS PAR	GOUVERNEMENT DE CÔTE D'IVOIRE
LANGUE D'ORIGINE	FRANÇAIS

#### SOMMAIRE

Les Innovations en matière de transformation de bois tropicaux réuniront en Côte d'Ivoire des chercheurs, des technologues du bois, des inventeurs, des investisseurs, des professionnels du secteurs et les autorités chargées de la politique régissant la forêt tropicale et les industries du bois.

Cette rencontre permettra de discuter de l'état actuel de l'innovation en matière de gestion des forêts tropicales et des industries du bois et de déterminer les mesures les plus rentables pour accroître l'investissement dans les proportions de l'innovation introduite, afin de satisfaire les exigences des consommateurs et les valeurs de la communauté, lesquelles changent rapidement.

Les Innovations en matière de Bois Tropicaux sont liées au Programme pour l'Industrie forestière. Toutefois, le programme de la conférence couvre entièrement la chaîne de l'industrie du bois et donc établi un relation avec l'information économique et l'information sur le marché ainsi que sur l'aménagement forestier et le reboisement et en particulier pour la zone forestière d'Afrique Tropicale humide.

AGENCE D'EXECUTION

DIRECTION DE LA PRODUCTION ET DES INDUSTRIES FORESTIERES,  
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES EAUX ET FORETS

DUREE

12 MOIS

DATE APPROXIMATIVE  
DU DEBUT

DES FINANCEMENT

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT PROPOSES	Source	Contribution en \$US
	<b>OIBT</b>	<b>147,960</b>
	Gov't de Côte d'Ivoire	40,244
	Industries	36,000
	<b>TOTAL</b>	<b>224,204</b>

## TABLES DES MATIERES

Partie I : Contexte.....	
1. Origine.....	3
2. Politiques sectorielles (que la Côte d'Ivoire est chargée de pourvoir).....	4
3. Programmes et activités sur le terrain .....	4
Partie II : LE PROJET.....	
1. Objectifs du projet.....	6
1.1 Objectif de développement.....	6
1.2 Objectifs spécifiques .....	6
2. Justification .....	
2.1 Problèmes à résoudre .....	6
2.2 Situation recherchée une fois le projet finalisé .....	7
2.3 Stratégie.....	7
2.4 Bénéficiaires du projet .....	7
2.5 Aspects économiques .....	7
2.6 Aspects environnementaux .....	8
2.7 Aspects sociaux .....	8
2.8 Risques .....	8
3. Résultats .....	9
4. Activités .....	9
5. Feuille de programmation du cadre logique.....	10
6. Plan de travail.....	11
7. Budget (en dollars américains).....	12
PARTIE III : Dispositions opérationnelles .....	
1. Structure de gestion.....	13
2. Gestion, rapport et évaluation .....	13
3. Opération à venir et maintenance.....	14
PARTIE IV : Cadre du bois tropical .....	
1. Conformité avec les objectifs de l'agence internationale des bois tropicaux en 1994.....	15
2. Conformité avec le plan d'action 2002-2006 de l'OIBT à Yokohama .....	15
<u>ANNEXE</u>	
A - Profil du bureau chargé de l'exécution .....	16
B – Curriculum vitae du personnel clé.....	23
C – Brouillon du Programme de la conférence .....	26

## Partie I : Contexte

### 1. Origine

Le projet a été soumis originellement à l'OIBT par le Gouvernement australien sous le titre Innovation 2006. Il a été approuvée et financé lors de la 37<sup>ème</sup> session du Conseil qui s'est tenue en décembre 2004 à Yokohama. A la 38<sup>ème</sup> session du Comité de l'industrie forestière qui s'est tenue du 29 mai au 2 juin 2006, le représentant du pays soumissionnaire a informé le Comité que l'appui accordé au projet par son gouvernement avait été retiré et il a recommandé qu'un autre pays membre de l'OIBT devienne le gouvernement soumissionnaire de ce projet.

Aussi, les discussions ont-elles été engagées entre l'OIBT et le Gouvernement ivoirien en vue de transférer le projet à l'Etat de Côte d'Ivoire.

Pour s'assurer que le projet correspond aux objectifs stratégiques de la gestion forestière et de l'industrie du bois en Côte d'Ivoire, le champ d'activités de l'atelier a été modifié et orienté exclusivement vers la forêt tropicale et ses produits forestiers et en particulier pour la zone forestière d'Afrique Tropicale humide..

Les fonds de 147 960 dollars américains (73 980 000 FCFA), déjà approuvés par l'OIBT pour ce projet seront utilisés, entre autres, pour financer la participation de six (6) délégués des pays producteurs membres de l'OIBT : Afrique (4), Asie – Pacifique (1), Amérique latine (1) et deux (2) délégués des pays consommateurs.

Depuis les années 80, il y a une montée de la conscience publique concernant la gestion durable des ressources forestières mondiales afin de minimiser les impacts environnementaux négatifs. Les industries mondiales de transformation du bois des forêts tropicales et de leurs produits forestiers ont répondu au défi de gestion et d'utilisation durable des ressources des forêts tropicales à travers un certain nombre d'initiatives dont :

- les améliorations en matière de gestion des forêts, telles que l'exécution des codes de pratique, le déboisement à impact réduit etc ;
- la certification forestière et la labellisation des produits émanant des forêts ;
- la recherche en procédés efficaces dans l'utilisation du bois, et
- l'innovation en matière de récolte, de procédés, de fabrication, de distribution et de commercialisation des produits forestiers.

Les Innovations en matière de Bois Tropicaux visent à rassembler les scientifiques, les technologues et les innovateurs de l'industrie mondiale de la forêt tropicale et des produits forestiers afin de revoir l'état actuel de l'innovation dans ce secteur, d'échanger des expériences clefs issues des projets OIBT dans le domaine de gestion durable des forêts tropicales, utilisation et de marchés des produits forestiers entre les pays producteurs membres OIBT et de développer des stratégies, en particulier pour la zone forestière d'Afrique Tropicale humide, conduisant à de nouvelles innovations dans l'industrie ; ce qui permettra de s'adapter aux valeurs changeantes de la communauté ainsi qu'aux besoins du marché international pour la Côte d'Ivoire et pour d'autres pays membres de l'OIBT en particulier en Afrique.

## **2. Politiques sectorielles**

La disparition rapide du couvert forestier constitue sans doute, le problème environnemental majeur pour la Côte d'Ivoire. En effet, la forêt naturelle ne couvre plus que 3,6 millions d'hectares (hors Parcs Nationaux et Réserves, estimés à environ 2 millions d'hectares), soit à peine 10 % du territoire national contre 12 millions d'hectares en 1960 et 16 millions d'hectares au début du siècle. Cette évolution inquiétante s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs : le dynamisme de l'agriculture basée sur la technique des cultures sur brûlis et sur la création de cultures de rente, l'exploitation forestière de type minier, l'exploitation de charbon de bois et du bois de chauffe, l'importance des feux de brousse et des incendies de forêts, la croissance démographique élevée tant urbaine que rurale accentuée par une immigration incontrôlée, etc.

Cette déforestation rapide et continue a eu pour corollaire la perte de la biodiversité des forêts. Actuellement environ 45 espèces animales et 50 espèces végétales sont menacées de disparition. Cette déforestation se traduit également par une baisse spectaculaire de la production de bois d'œuvre de 4,9 millions de m<sup>3</sup> en 1980 à 2,2 millions de m<sup>3</sup> au cours des dix dernières années.

Conscient de la dégradation du patrimoine forestier qui a subi une influence anthropique importante, le gouvernement ivoirien a entrepris diverses actions dont (i) l'adoption en 1988 d'un Plan Directeur Forestier (PDF) pour la période 1988-2015 en vue de la sauvegarde et la reconstitution du patrimoine forestier parallèlement au développement de l'agriculture (ii) la réforme de l'exploitation forestière de 1994 et (iii) un bilan diagnostique du secteur forestier réalisé en 1998 pour évaluer et réorienter sa politique forestière.

En 1999, à travers la lettre de déclaration du Gouvernement, une nouvelle orientation de la politique forestière (NPF) est adoptée en conformité avec le Plan Directeur Forestier (PDF).

Les stratégies élaborées dans la NPF sont basées, entre autres, sur les actions ci-dessous :

- promouvoir une stratégie d'aménagement de l'espace rural conciliant aux mieux les impératifs de développement tant agricole, pastoral, que forestier pour le bénéfice optimal des populations locales concernées ;
- prolonger les actions de l'état par une participation du secteur industriel privé des collectivités rurales et des particuliers ;
- concentrer les efforts d'aménagement sur les massifs déterminés en combinant l'amélioration des peuplements naturels dans les zones les riches et les reboisements destinés à réhabiliter les zones les plus dégradées ;
- transférer la propriété de l'arbre naturel aux populations ;
- prendre en compte la dimension environnementale dans l'aménagement forestier.

## ***3. Programmes et activités opérationnelles***

Après l'indépendance de la Côte d'Ivoire en 1960, la réduction du couvert forestier national a amené l'Etat ivoirien à poser deux actions majeures : la création du domaine forestier permanent de l'Etat (parcs nationaux, réserves, forêts classées) dont la protection est confiée aux services forestiers de l'administration et la création de la Société d'Etat pour le Développement des plantations Forestières (SODEFOR) le 15 septembre 1966) dont les missions initiales consistaient en la réalisation d'un programme de reboisement en vue de restaurer le couvert forestier national.

L'Etat finança alors la mise en place de plantations forestières manuelles et mécanisées.

Face à la dégradation croissante et accélérée du patrimoine forestier, l'Etat ivoirien, avec le concours de la Banque Mondiale, a lancé un premier projet forestier de 1978 à 1984 et un deuxième de 1985 à 1989 qui ont permis de restaurer le couvert forestier à un rythme de 5.000 hectares de reboisement par an.

Cependant, ces différents programmes entrepris n'ont pas amélioré, de façon significative, le niveau national de couverture forestière. C'est ainsi qu'un programme d'actions pour la période 1988-1995 fixe un premier cadre d'intervention pour la réhabilitation du secteur forestier et se traduit par la mise en œuvre, par la SODEFOR, des mesures d'urgence dénommées « Projet Sectoriel Forestier » (PSF) financé par un prêt de la Banque Mondiale et la CDC, et par divers projets connexes financés par la BAD, le FED, l'OIBT, le PAM, le FAC, la CFD, l'ACDI et la KFW. Le montant total de ces concours extérieurs a été d'environ 57 milliards de CFA (90 millions \$EU).

Pour atteindre les objectifs définis dans les nouvelles orientations de la politique forestière, l'Etat a retenu une démarche stratégique contenue dans un **Programme Cadre de Gestion des Forêts (PCGF)**.

Ce Programme dont la responsabilité de mise en œuvre est confiée au Ministère en charge des forêts est prévu pour une période de quatorze (14) ans répartis en quatre phases.

La phase I du PCGF est actuellement entrain d'être mis en œuvre.

En attendant le démarrage des différents projets de la phase II, un certain nombre de projets financés par les bailleurs de fonds dont l'OIBT est actuellement en cours d'exécution ou terminé en Côte d'Ivoire. Il s'agit entre autres de :

- Aménagement des forêts classées de l'est (KFW/GTZ) ;
- PLDA Daoukro et PLDA Ouelle Ettrokro (CEDEAO) ;
- PD 24/98 Rev.2 (F) : « Intensification de la sylviculture du teck » (OIBT) ;
- PD 22/98 Rev.1 (F) : « Clonage du teck » (OIBT) ;
- PD 51/98 Rev.1 (F) : « Gestion des feux de forêts en Côte d'Ivoire à titre expérimental » (OIBT) ;
- PD 53/97 Rev.2 (F) : « Régionalisation des tarifs de cubage » (OIBT) ;
- PD 52/98 Rev.4 (F) : « Installation d'un réseau de placeaux permanents de suivi de la dynamique dans les reboisements » ;
- PD 54/00 Rev.3 (F) : « Résistance génétique de l'Iroko au phytolyta lata, phase II » ;
- Révision de la législation forestière (FAO) ;
- PPD 61/02 Rev. 1 (M) « Diagnostic de la situation actuelle et élaboration d'une stratégie et d'un projet pour l'amélioration du système national de gestion des statistiques forestières » ;
- PPD 94/04 Rev.1 (F) : Evaluation de l'état des ressources forestières en Côte d'Ivoire.

## **Partie II : LE PROJET**

### **1. Objectifs du projet**

#### **1.1 Objectif de développement**

L'objectif global est d'évaluer l'état actuel de la Recherche Développement (R&D), de l'innovation et des autres développements technologiques dans l'industrie mondiale des forêts tropicales et de leurs produits forestiers, afin de déterminer des politiques et des stratégies pour accroître l'innovation, et améliorer continuellement la durabilité et la compétitivité des industries forestières des pays membres de l'OIBT et en particulier pour la zone forestière d'Afrique Tropicale humide.

#### **1.2 Objectif spécifique**

Les entrepreneurs, chercheurs, technologues, novateurs, investisseurs, industriels responsables politiques se réunissent en Côte d'Ivoire pour débattre de la situation actuelle de l'innovation dans la filière forêt-bois tropicaux afin de échanger des informations clefs et des leçons principales issues des projets OIBT dans le domaine de la gestion forestière tropicale et utilisation/marchées des bois tropicaux , et de déterminer les mesures les plus appropriées en vue de l'accroissement de l'investissement dans le domaine et en particulier pour la zone forestière d'Afrique Tropicale humide..

### **2. Justification**

#### **2.1 Problèmes à résoudre**

Les Innovations en matière de Bois Tropicaux procéderont à une enquête et feront un rapport sur les contraintes liées à l'accroissement de l'investissement et le transfert de la recherche et développement, de l'innovation et des développements technologiques dans la forêt tropicale et les industries du bois.

Dans ce contexte, l'atelier portera essentiellement sur les aspects suivants et avec un intérêt particulier sur leurs application dans la zone forestière d'Afrique Tropicale humide. :

- l'état actuel de la recherche et développement et de l'innovation, incluant les développements technologiques en matière de forêt tropicale mondiale et d'industries du bois ;
- une commercialisation rentable de la R&D et de l'innovation, incluant le partage des connaissances et le transfert au sein de l'industrie mondiale des bois tropicaux ;
- les moyens de faire des industries des bois tropicaux des options d'investissement attractives pour les institutions financières mondiales, en particulier pour les pays producteurs membres de l'OIBT ;
- les opportunités de commercialisation des produits non forestiers et des services environnementaux tels que le carbone, la salinité, la biodiversité et les crédits relatifs à la qualité de l'eau ;
- l'utilisation de la R&D et de l'innovation pour mettre sur le marché les produits que le consommateur souhaite et ainsi améliorer la compétitivité du marché des bois tropicaux par rapport aux produits de substitution tels que le plastique, l'acier, l'aluminium et le béton, et
- l'utilisation de la R&D pour améliorer la durabilité des bois tropicaux afin que ceux-ci soient protégés des agents de destruction et ainsi être en service plus longtemps.

## 2.2 Situation recherchée à la fin du projet

Les Innovations en matière de transformation de Bois Tropicaux amélioreront considérablement la connaissance et la compréhension de l'état actuel de la R&D et de l'innovation dans l'industrie mondiale des produits dérivés des bois tropicaux. L'ensemble des connaissances et des informations nouvelles qui vont être produites sur l'Innovation en matière de Bois Tropicaux aideront les pays producteurs membres de l'OIBT et en particulier pour la zone forestière d'Afrique Tropicale humide, à améliorer davantage la gestion et l'utilisation de leurs ressources forestières. Les résultats de l'atelier aideront aussi les pays membres à améliorer continuellement leurs politiques et programmes de R&D et d'innovation et ainsi accroître la contribution du secteur au développement socio-économique des pays membres respectifs.

Les Innovations en matière de Bois Tropicaux sont aussi sensées améliorer de manière significative la conscience et les connaissances de la forêt ivoirienne et de son secteur d'industrie de bois auprès de clients et investisseurs potentiels.

## 2.3 Stratégie

L'organisation de l'atelier sur les Innovations en matière de Bois Tropicaux implique une combinaison de sessions plénières et de petits ateliers. Les sessions plénières donneront l'information de base qui sera ensuite traitée dans les "sessions-ateliers". La stratégie choisie est de faire ressortir divers problèmes qui seront discutés et les recommandations formulées pour le suivi de l'action par les membres du gouvernement.

## 2.4 Bénéficiaires du projet

Les bénéficiaires des Innovations en matière de Bois Tropicaux seront les participants à l'industrie mondiale des forêts tropicales et de leurs produits forestiers, incluant les pays membres de l'OIBT. Les Innovations en matière de Bois Tropicaux bénéficieront à l'industrie mondiale de produits forestiers tropicaux en assistant les pays dans le développement en cours et le perfectionnement de la R&D et des politiques et stratégies d'innovation afin d'améliorer la performance de leurs industries forestières.

Le secteur de l'industrie forestière Africaine et ivoirienne bénéficiera en particulier des innovations en matière de bois tropicaux du fait de son exposition grandissante aux clients et investisseurs potentiels.

## 2.5 Aspects économiques

Les avantages économiques des innovations en matières de bois tropicaux sont multiples et liées à la survie même de l'industrie mondiale des bois tropicaux. Premièrement, le secteur de la forêt et des bois tropicaux renforce les économies de beaucoup de pays membres de l'OIBT. Avec l'accroissement de la concurrence des matériaux de substitution, la survie de l'industrie mondiale dépend des améliorations continues obtenues grâce à l'innovation.

Deuxièmement, la continuation et la survie du commerce international des bois tropicaux dépend du support de la communauté envers ce secteur d'activités en terme d'achèvement et de capacité à démontrer

la durabilité actuelle. Pour s'assurer le support de la communauté internationale ou la "licence sociale" est de favoriser une innovation continue et des améliorations de la gestion des forêts et une utilisation appropriée du bois, incluant la réduction des déchets et le développement de produits que satisfont davantage le marché.

Les résultats des innovations en matière de bois tropicaux engendreront des avantages économiques en assistant les pays membres dans la gestion de leurs industries forestières de manière à :

- Atteindre la durabilité écologique, sociale et économique ;
- Utiliser les ressources forestières efficacement et de ce fait améliorer la compétitivité du secteur sur le marché international. Les industries du bois de beaucoup de pays ne survivront pas si elles ne sont pas économiquement compétitives sur le marché international ; et
- Produire et fabriquer des produits qui correspondent aux attentes des consommateurs, et aussi concurrencer les produits de substitution aussi bien sur le prix que sur le rendement.

## 2.6 Aspects environnementaux

Des améliorations continues dans la gestion des forêts à travers l'innovation, les développements scientifiques et technologiques conduiront à de meilleurs résultats environnementaux dans le secteur de bois tropicaux. De même, l'utilisation efficace de la forêt et des produits forestiers produits des avantages environnementaux puisqu'elle réduit la pression des récoltes sur les forêts. Les innovations en matière de bois tropicaux peuvent aussi améliorer la viabilité financière et de ce fait la compétitivité de l'industrie mondiale. Ceci permettra aux pays membres d'assumer les coûts associés à la gestion de la durabilité de leurs forêts.

## 2.7 Aspects sociaux

Une industrie mondiale des bois tropicaux durable et économiquement viable comporte plusieurs avantages sociaux. Les économies de nombreux pays membres de l'OIBT dépendent du secteur des produits forestiers, en particulier dans les communautés rurales. Améliorer la durabilité et la viabilité économique du secteur forestier conduira à l'amélioration de la création de richesses et d'emplois pour les communautés dépendant des forêts. Accroître la création de richesses augmentera la capacité des Etats membres à mettre en place des programmes d'éducation, de santé, des infrastructures, en un mot à soutenir le développement socioéconomique de leurs populations.

## 2.8 Risques

Comme dans tous les ateliers et conférences internationaux, le défi majeur est d'attirer des participants suffisamment compétents dont des orateurs pour s'assurer que les objectifs du projet sont atteints. Ce problème sera résolu en recherchant l'assistance de l'OIBT dans l'identification des orateurs les plus compétents pour l'atelier et par la collaboration avec des organisations internationales et régionales telle que la FAO, le Cirad-Foret, l'OAB,.....



### **3. Résultats**

Résultat 1 :

Un atelier international est organisé sur le thème « création de richesse et croissance durable par une industrie des bois tropicaux innovatrice pour le XXIème siècle » ;

Résultat 2 :

Un document de stratégie sur l'innovation technologique est rédigé.

### **4. Activités**

**R1 : Un atelier international est organisé sur le thème « création de richesse et croissance durable par une industrie des bois tropicaux innovatrice pour le XXIème siècle »**

Les activités liées à ce résultat sont :

- Mettre en place un comité de planification et d'organisation de l'atelier;
- Recruter les consultants national et un consultant international ;
- créer un site Internet pour l'atelier ;
- préparer le programme de l'atelier et les événements associés tels que les activités sociales et les visites éducatives post-atelier ;
- identifier et inviter les orateurs compétents ;
- promouvoir l'atelier au niveau international ;
- Organiser l'atelier international.

**R2 : Un document de stratégie sur l'innovation technologique est rédigé.**

Les activités liées à ce résultat sont :

- rédiger le rapport de l'atelier ;
- Editer le rapport de l'atelier et le publier auprès des participants et des pays membres de l'OIBT.

## 5. Programmation du cadre logique

Eléments du projet	Indicateurs variables objectivement	Moyens de vérification	Hypothèses importantes
<p><b>OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT</b> L'objectif global du projet est d'évaluer l'état actuel de l'innovation dans l'industrie forestière mondiale, et de déterminer des politiques et des stratégies pour accroître l'innovation afin d'améliorer la durabilité et la compétitivité des industries forestières des pays membres.</p>	<p>Réunions qui résumeront les documents présentés et les conclusions de l'atelier.</p>	<p>Rapport de projet final</p>	<p>Aucune</p>
<p><b>OBJECTIF SPECIFIQUE</b> Les entrepreneurs, chercheurs, technologues, novateurs, investisseurs, industriels responsables politiques se réunissent en Côte d'Ivoire pour débattre de la situation actuelle de l'innovation dans la filière forêt-bois tropicaux afin de déterminer les mesures les plus appropriées en vue de l'accroissement de l'investissement.</p>	<p>- les ¾ des communications prévues et expositions sont réalisées ;  - les ¾ des pays membres invités participent à l'événement</p>	<p>Rapport final de l'atelier  Site Internet</p>	<p>Aucune</p>
<p><b>RESULTATS</b> <b>Résultat 1 :</b> Un atelier international est organisé sur le thème « création de richesse et croissance durable par l'industrie des bois tropicaux innovatrice pour le XXIème siècle » ;  <b>Résultat 2 :</b> Un document de stratégie sur l'innovation technologique est rédigé.</p>	<p>- les comptes-rendus des réunions de l'atelier remis à l'OIBT et figurent sur le site Internet de l'atelier.  - le document de stratégie est rédigé, publié et disponible (manuscrit et sur site internet)</p>	<p>Rapport final de l'atelier  Site internet</p>	<p>Aucune</p>



### 7. Budget (en dollars américains)

		TOTAL	Contribution de l'OIBT	Côte d'Ivoire	Industrie
10.	<b>Personnel du projet</b>				
	11. 1 consultant national à 1000 dollars par mois pendant 1 an	12 000	12 000		
	1 coordonnateur national à 1000 dollars/mois/an	12 000		6 000	6 000
	15. 1 expert international à 27 000 dollars par an	27 000	27 000		
	<b>19. Total partiel</b>	<b>51 000</b>	<b>39 000</b>	<b>6 000</b>	<b>6 000</b>
30.	<b>Droits de Voyage</b>				
	31. Voyage de 8 participants des pays membres de l'OIBT (6000 dollars chacun)	48 000	48 000		
	32. 2 Voyages à 4000 dollars chacun pour l'expert international	8 000	8 000		
	33. Indemnités journalières pour 8 participants à l'atelier à raison de 150 dollars par jour pour 5 jours	6 000	6 000		
	34. Indemnités journalières pour 1 consultant international à 100 dollars par jour pour 20 jours	2 000	2 000		
	35. Coûts du transport sur place et de la sortie éducative	10 000			10 000
	<b>36. Total partiel</b>	<b>74 000</b>	<b>64 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>
60.	<b>DIVERS</b>				
	61. restauration pour 4 jours	10 000			10 000
	Location de salles	10 000		10 000	
	Location de matériel technique	5 000		5 000	
	62. Documents imprimés	6 960	4 960	2 000	
	63. Frais d'affranchissement du courrier	1 000	1 000		
	64. Audiovisuel	10 000	10 000		
	65. Vérification des comptes (audit)	1 000	1 000		
	66. Site Internet de l'atelier	1 000	1 000		
	67. Publicité	4 000	2 000	1 000	
	68. Appels téléphoniques	2 000	2 000		
	69. Divers		2 303		
	<b>69. Total partiel</b>	<b>49 960</b>	<b>24 263</b>	<b>18 000</b>	<b>10 000</b>
70.	<b>Coût de la gestion du bureau d'exécution (15%)</b>	<b>26 244</b>	<b>0</b>	<b>16 244</b>	<b>10 000</b>
	<b>79. Total partiel</b>		<b>127 263</b>	<b>16 244</b>	<b>10 000</b>
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>224 204</b>	<b>127 263</b>	<b>40 244</b>	<b>36 000</b>
80	81Frais de suivi et évaluation		9 737		
	82. Frais d'appui au programme (8%)		10 960		
	<b>89. Total partiel</b>		<b>20 697</b>		
100.	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>224 204</b>	<b>147 960</b>	<b>40 244</b>	<b>36 000</b>

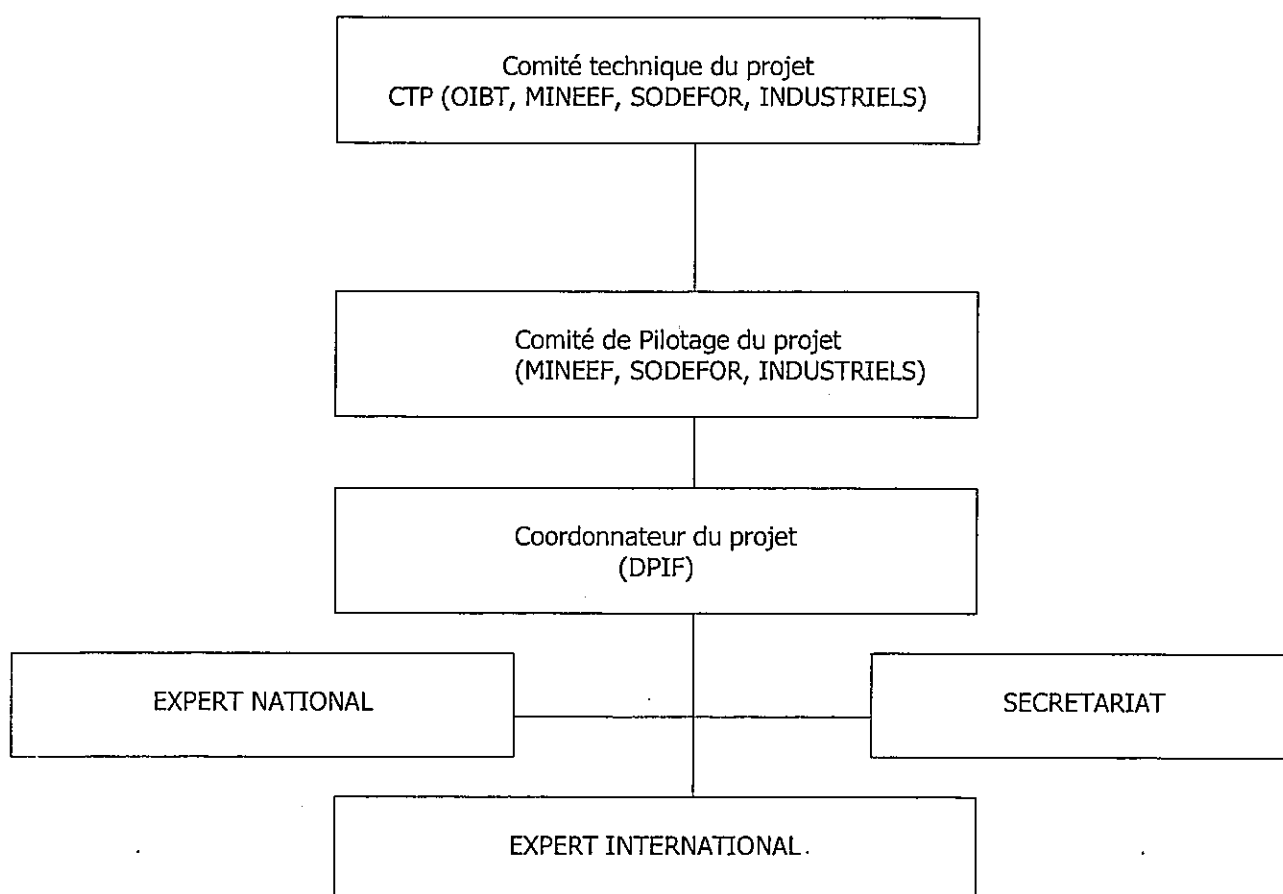
## PARTIE III : Dispositions opérationnelles

### 1. Structure de gestion

Le MINEEF gèrera, en ce qui concerne la planification et l'organisation, l'événement avec l'assistance d'un comité technique du projet, d'un comité de pilotage du projet, d'un expert national et d'un expert international.

#### ORGANIGRAMME DU PROJET

Projet OIBT PD : Atelier international sur les innovations dans les bois et les forêts tropicaux



### \* Comité technique du projet

Il se réunit 2 fois dans l'année en présence d'un représentant de la SODEFOR, d'un représentant de l'OIBT, d'un représentant des Industriels du bois et de celui du Ministère en charge des forêts de la Côte d'Ivoire. Il fait le bilan administratif, technique et financier du projet et prend toutes dispositions nécessaires à la poursuite du projet conformément aux prévisions ou, au cas échéant, propose les réaménagements appropriés.

### \* Comité de pilotage du projet

Il est composé d'un représentant du MINEEF, d'un représentant de la SODEFOR, d'un représentant des Industriels. Il se réunit à la demande du coordonnateur du projet pour statuer sur les problèmes liés à l'exécution du projet. Il valide toutes les étapes du projets, suis l'état d'avancement du projet et valide les modifications nécessaires avant leur adoption.

## **2. Gestion, rapport et évaluation**

### a) Rapports

- Deux (2) rapports d'avancement seront remis à l'OIBT sur toute la durée du projet ;
- Un (1) rapport d'achèvement sera remis à l'OIBT 3 mois après l'événement.

### b) Gestion, révision et visites au comité d'organisation

Des fonds ont été dégagés du budget de l'atelier pour permettre à l'OIBT de gérer la progression des événements.

### c) Evaluation

L'évaluation de l'avancement et des résultats du projet sera effectuée conformément aux directives de l'OIBT.

## **3. Opérations à venir et maintenance**

Les activités "post atelier" comprennent la préparation et la distribution des comptes rendus de l'atelier. Elles peuvent s'étendre jusqu'à 3 mois après l'atelier. Les comptes-rendus seront disponibles sur le site Internet de l'atelier qui sera relié aux sites Internet du MINEEF.

## **PARTIE IV : Cadre du bois tropical**

### **1. Conformité avec les objectifs de l'OIBT**

Les innovations en matière de bois tropicaux visent à réunir les inventeurs, les chercheurs, les technologues, responsables politiques, les consommateurs et les producteurs de bois tropicaux et des régions tempérés pour discuter sur la manière d'utiliser l'innovation pour améliorer l'industrie mondiale. Dans ce contexte, les objectifs des innovations en matière de bois tropicaux correspondent en gros à ceux de l'OIBT. De manière spécifique, les objectifs des innovations en matière de bois tropicaux rejoignent l'objectif de l'OIBT de promotion et de support de la recherche et développement pour améliorer la gestion des forêts et l'utilisation des ressources forestières mondiales en accroissant la capacité des producteurs à conserver et augmenter les autres valeurs forestières.

L'objectif des innovations en matière de bois tropicaux est de développer des stratégies pour aider les producteurs et les consommateurs de bois à promouvoir et réaliser l'innovation coïncide aussi avec l'objectif de l'OIBT de mettre en place un cadre de consultation, de coopération internationale et de politique de développement du commerce international du bois. L'innovation dans l'industrie forestière favorisera aussi l'expansion et la diversification du commerce international de bois et ainsi renforcera la gestion durable des ressources forestières mondiales.

### **2. Conformité avec le plan d'action 2002-2006 de l'OIBT à Yokohama**

Les innovations en matière de bois tropicaux se soumettent aux objectifs du plan d'action de "stratégies croisées" de l'OIBT. Les résultats de la conférence contribueront à un avancement significatif des stratégies croisées en :

- permettant aux participants à la conférence de partager l'information, la connaissance et la technique pour améliorer la gestion durable des forêts, les procédés de production, l'utilisation et la compréhension du marché, lesquels appartiennent aux priorités de l'OIBT ; favorisant des opportunités pour conclure des alliances stratégiques et des collaborations favorables aux activités de recherche et développement mondiales. Ces activités amélioreront la compréhension du marché, l'efficacité des procédés, l'utilisation industrielle et une meilleure gestion des forêts.

## **ANNEXE A - Profil de l'agence d'exécution du projet**

L'exécution du projet sera effectuée sous la responsabilité du Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts, représenté par la Direction de la Production et des Industries forestières (DPIF).

Le Directeur de la DPIF est désigné comme Coordonnateur National du projet . Il assurera la coordination des activités.

Un consultant national et un consultant international seront recrutés par appel d'offre restreint.

### **1- Missions de la Direction de la Production et des Industries Forestières (DPIF) :**

Conformément au décret n° 2006-65 du 13 avril 2006 portant organisation du Ministère de l'Environnement et des Eaux, la Direction de la Production et des Industries Forestières assure les missions suivantes :

- promotion des conditions d'exploitation rationnelle des ressources forestières ;
- instruction des demandes de concessions forestières d'agrément des industries du bois, de permis et autres titres d'exploitation de produits forestiers ;
- promotion de l'exploitation des nouvelles essences forestières ;
- conception, production et distribution des documents de suivi d'exploitation forestière et des industries de bois de l'exploitation des produits secondaires de la forêt ;
- promotion de la transformation et de la valorisation des produits ligneux et des autres produits de la forêt à l'exception de la faune ;
- certification des produits ligneux et des produits secondaires exploitables de la forêt.

Pour mener à bien sa mission, la DPIF est organisée en deux (2) Sous-Directions et 2 Services:

- la Sous- Direction de la Production Forestière et de la Certification ;
- la Sous- Direction des Industries Forestières et des Produits Secondaires de la forêt ;
- le Services de l'Inspection du Port Autonome d'Abidjan ;
- le Service de l'Inspection du Port Autonome de San-Pédro.

### **2- Mandat du Coordonnateur national**

Il est le responsable à tous les niveaux de l'exécution du projet. Il engage les dépenses, veille au bon fonctionnement du projet et rend compte au bailleur de fonds (OIBT). Il participe à toutes les réunions concernant le projet et rend compte des problèmes et difficultés. Il fait des propositions de solution. Il veille au respect de la conformité avec le document du projet. Il propose le personnel à recruter ainsi que les biens d'équipements à acquérir pour le bon déroulement du projet.

**Qualification :** Ingénieur des Eaux et Forêts ayant une expérience dans l'exécution des projets et dans le domaine du bois, de l'aménagement forestier

**Lieu d'affectation :** Abidjan

**Durée du mandat :** 12 mois



## ANNEXE A1 - Mandat du Consultant International

### TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION DU CONSULTANT INTERNATIONAL

**INTITULE DU PROJET** : Atelier International sur l'Innovation dans l'Industrie des Forêts Tropicales et des Produits forestiers qui en sont issus

**INTITULE DU POSTE** : Consultant international pour l'appui à l'organisation d'un atelier international en matière d'Innovation dans l'Industrie forestière tropicale.

#### **OBJECTIFS ASSIGNES AU CONSULTANT:**

Apporter l'appui technique et organisationnel nécessaire à l'équipe du projet et à l'Etat de Côte d'Ivoire pour réussir l'organisation de l'Atelier International sur l'Innovation dans l'Industrie forestière tropicale qui se tiendra à Abidjan.

#### **TACHES DU CONSULTANT:**

Sous la supervision du Ministre de l'Environnement et des Eaux et Forêts (MINEEF), en collaboration avec les directions compétentes du Ministère, les structures sous tutelle du MINEEF et le Coordonnateur du projet, le Consultant International aura à accomplir les tâches suivantes :

- S'assurer du bon fonctionnement du comité d'organisation mis en place par l'Etat de Côte d'Ivoire ;
- S'assurer de la cohérence du programme de l'atelier et du respect des standards internationaux ;
- S'assurer que tous les participants ont été effectivement invités et que les conditions de leur déplacement ont été remplies ;
- S'assurer en particulier que les orateurs internationaux ont été invités et que leur venue en Côte d'Ivoire est confirmée.
- Participer activement à la mise en place d'un système de communication ( site WEB, publicité) et de lobbying au profit de l'atelier afin de lui donner le caractère hautement international souhaité;
- En collaboration avec le Consultant national et le Coordonnateur du Projet, s'assurer que les opérateurs industriels, les artisans ivoiriens sont effectivement impliqués dans l'organisation de l'atelier notamment en ce qui concerne les expositions en marge de l'atelier;

- Rédiger en collaboration avec l'équipe du projet le rapport final de la conférence.

### **PROFIL DE L'EXPERT**

- Avoir un diplôme supérieur en foresterie (Aménagement forestier ou Industrie forestière) ou avoir un diplôme supérieur en Management des Affaires;
- Avoir une grande expérience dans le domaine de l'organisation des Conférences internationales et avoir déjà été leader dans l'organisation d'au moins une telle conférence ;
- Avoir une maîtrise de la rédaction des rapports d'atelier ;
- Maîtriser parfaitement le Français (écrit et parlé) et l'anglais ;
- Etre ressortissant d'un Etat membre de l'OIBT ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures de l'OIBT.

**DUREE** : La durée totale de la mission de l'expert est de trois (2) mois sans interruption.

### **FINANCEMENT ET MODE DE PAIEMENT**

Le financement est assuré entièrement par le budget de l'OIBT.

Le mode de paiement se fera de la façon suivante :

- 30 % au démarrage des travaux,
- 40 % après dépôt des rapports provisoires,
- 30 % après dépôt des rapports définitifs.

### **DOSSIER DE CANDIDATURE :**

- ❖ Une offre technique comprenant un Curriculum Vitæ et un exposé des stratégies envisagées pour mener à bien la mission;
- ❖ Une offre financière exprimée en FCFA.

### **DEPOT DES DOSSIERS ET DATE LIMITE DE RECEPTION :**

Les dossiers de candidature doivent parvenir, au plus tard 45 jours à compter de la date de publication de l'annonce, aux adresses suivantes:

Par E-Mail : [cadingra2002@yahoo.fr](mailto:cadingra2002@yahoo.fr)

ou par voie postale : à Madame ADINGRA Chantal, Directeur des Etudes, de la Planification et de l'Evaluation au Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts.

06 BP 1484 Abidjan 06 Côte d'Ivoire

**Le candidat retenu sera informé par courrier postal et message électronique.**

### **RENSEIGNEMENTS :**

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats sont priés de prendre contact avec les personnes suivantes :

- ❖ **Le Directeur des Etudes, de la Planification et de l'Evaluation du MINEEF**  
tél : (225) 20 22 30 27 / (225) 07 10 90 84  
E-mail : [cadingra2002@yahoo.fr](mailto:cadingra2002@yahoo.fr)
  
- ❖ **Le Directeur chargé des Projets à la SODEFOR**  
tél. : (225) 22 48 29 48  
Fax : (225) 22 44 99 07  
E-mail : [mekouame@yahoo.fr](mailto:mekouame@yahoo.fr)

## ANNEXE A2– Mandat du consultant national

<p><b>TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION DU CONSULTANT NATIONAL</b></p>
--

**INTITULE DU PROJET** : Atelier International sur l'Innovation dans l'Industrie des Forêts Tropicales et des Produits forestiers qui en sont issus

**INTITULE DU POSTE** : Consultant national pour l'appui à l'organisation d'un Atelier international en matière d'Innovation dans l'Industrie forestière tropicale.

**OBJECTIFS ASSIGNES AU CONSULTANT:**

Apporter l'appui technique et organisationnel nécessaire à l'équipe du projet et à l'Etat de Côte d'Ivoire pour réussir l'organisation de l'Atelier International sur l'Innovation dans l'Industrie forestière tropicale qui se tiendra à Abidjan.

**TACHES DU CONSULTANT:**

Sous la supervision du Ministre de l'Environnement et des Eaux et Forêts (MINEEF), en collaboration avec les directions compétentes du Ministère, les structures sous tutelle du MINEEF et le Coordonnateur du projet, le Consultant national aura à accomplir les tâches suivantes :

- S'assurer du bon fonctionnement du comité d'organisation mis en place par l'Etat de Côte d'Ivoire ;
- S'assurer de la cohérence du programme de l'atelier et du respect des standards nationaux ;
- S'assurer que tous les participants ont été effectivement invités et que les conditions de leur déplacement ont été remplies ;
- Préparer en collaboration avec l'équipe du projet les documents relatifs à ::
  - la politique forestière en Côte d'Ivoire ;
  - et particulièrement la présentation des industries forestières en Côte d'Ivoire ;
- Préparer en marge de la conférence , l'exposition des produits forestiers issus des industries ivoiriennes et de l'artisanat ivoirien;
- En collaboration avec le Coordonnateur du Projet, s'assurer que les opérateurs industriels, les artisans ivoiriens sont effectivement impliqués dans l'organisation de l'atelier notamment en ce qui concerne les expositions en marge de l'atelier;

- Participer en collaboration avec l'équipe du projet à la rédaction de tous les rapports de l'atelier.

### PROFIL DU CONSULTANT NATIONAL

- Avoir un diplôme supérieur en foresterie (Aménagement forestier ou Industrie forestière) ou avoir un diplôme supérieur en Management des Affaires;
- Avoir une grande expérience dans le domaine de l'organisation des Conférences internationales et avoir déjà été leader dans l'organisation d'au moins une telle conférence ;
- Avoir une maîtrise de la rédaction des rapports d'atelier ;
- Maîtriser parfaitement le Français (écrit et parlé) et l'anglais ;
- Etre ivoirien.

DUREE : La durée totale de la mission de l'expert est de trois (12) mois sans interruption.

### FINANCEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Le financement est assuré entièrement par le budget de l'OIBT.

Le mode de paiement se fera de la façon suivante :

- 30 % au démarrage des travaux,
- 40 % après dépôt des rapports provisoires,
- 30 % après dépôt des rapports définitifs.

### DOSSIER DE CANDIDATURE :

- ❖ Une offre technique comprenant un Curriculum Vitæ et un exposé des stratégies envisagées pour mener à bien la mission;
- ❖ Une offre financière exprimée en FCFA.

### DEPOT DES DOSSIERS ET DATE LIMITE DE RECEPTION :

Les dossiers de candidature doivent parvenir, au plus tard 45 jours à compter de la date de publication de l'annonce, aux adresses suivantes:

Par E-Mail :cadingra2002@yahoo.fr

ou par voie postale : à Madame ADINGRA Chantal, Directeur des Etudes, de la Planification et de l'Evaluation au Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts.

06 BP 1484 Abidjan 06 Côte d'Ivoire

Le candidat retenu sera informé par courrier postal et message électronique.

### RENSEIGNEMENTS :

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats sont priés de prendre contact avec les personnes suivantes :

- ❖ **Le Directeur des Etudes, de la Planification et de l'Evaluation du MINEEF**  
tél : (225) 20 22 30 27 / (225) 07 10 90 84  
E-mail : [cadingra2002@yahoo.fr](mailto:cadingra2002@yahoo.fr)
  
- ❖ **Le Directeur chargé des Projets à la SODEFOR**  
tél. : (225) 22 48 29 48  
Fax : (225) 22 44 99 07  
E-mail : [mekouame@yahoo.fr](mailto:mekouame@yahoo.fr)

## ANNEXE B – Curriculum vitae du Coordonnateur National

**OUALOU Kollou Beausséjour**

Né le 15 Août 1957 à Bocanda en Côte d'Ivoire

Nationalité Ivoirienne

Marié et père d'une fille,

Ingénieur des Eaux et Forêts, formé à l'Université Laval au Québec,

Langue parlée, lue et écrite : français

Connaissance sommaire de l'anglais et de l'espagnol

Connaissance informatique (Word et Excel)

### QUALIFICATION

Titulaire d'une licence es Sciences Naturelles (Université de Côte d'Ivoire à Abidjan), d'un Master es Sciences forestières (Université Laval à Québec) et d'un DEA en Ingénierie Biologique et en Sciences Agronomiques (FUSA à Gembloux –Belgique)

### EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Chargé d'études à la Direction de L'Agriculture et des Ressources Animales d'Abengourou (1990 – 1992)  
 Chercheur et chef de Division Agroforesterie à l'IDEFOR/DFO (Ministère de l'Enseignement Supérieur, la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique (1992 –1998)

Chef de Cellule Régionale de Maintenance du Plan foncier Rural et de Gestion du Terroir au Ministère de l'Agriculture - Soubré(1998)

Sous-Directeur de la Police Forestière à la Direction de la Police Forestière et du Contentieux (1998 – 2000)

Sous-Directeur du Contentieux à la Direction de la Police Forestière et du Contentieux (2000 – 2003)

Chef d'Inspection du Contrôle Sanitaire et de la Qualité des Produits Forestiers au Port d'Abidjan, et  
 Coordonnateur National du Projet de Révision de la Législation Forestière de Côte d'Ivoire (2003 – 2005)

Directeur de la Production et des Industries Forestières depuis le 18 mai 2005

Participation à plus d'une trentaine d'ateliers et séminaires nationaux et internationaux

Plusieurs stages professionnels ont été réalisés, notamment, à

CIRAD – Forêts, à l'ENGREF, AFIE, au BSTF (France)

CNRA (Cameroun), PFR (Plan Foncier Rural) Bingerville

## **PUBLICATIONS DISPONIBLES AU CENTRE NATIONAL DE RECHERCHES AGRONOMIQUES**

Gestion de l'arbre dans les systèmes agroforestiers à base de cacaoyers en basse Côte d'Ivoire : Une étude expérimentale dans la zone d'Oumé

OUALOU KOLLOU, Gembloux faculté universitaire, 1997,

64p. Mémoire (diplôme d'études approfondies en sciences agronomiques et ingénierie biologique)

Côte d'Ivoire ; agroforesterie ; plante ligneuse ; culture en mélange

COTE : DG 96

La replantation des cacaoyères par des techniques agroforestières

KONAN ; Ahoutou ; Koffi ; N'Goran ; Oualou kollou ; IDEFOR.

Institut des forêts. Département café Cacao- Département foresterie. Abidjan (CI) n.p., Symposium Régional sur la Recherche est le Développement en agroforesterie dans les basses terres humides d'Afrique de l'Ouest, Yaoundé CM, 4-8 Déc 1995 Afrique au Sud du Sahara ; agroforesterie ; Fertilisation ; Légumineuse ; Restauration du sol ; Théobroma cacao

COTE : DG/A/212

Contribution de l'agroforesterie à la régénération cacaoyère dans la région d'Oumé en basse Côte d'Ivoire

OUALOU Kollou GNAHOUA. G.M. BALLE ; P. ; N'GORAN , Alice ; IDEFOR. Institut des forets. Abidjan (CI) ; Abidjan, IDEFOR ; 15 p.

Côte d'Ivoire ; Régénération ; Plantation ; Légumineuse ; Arbre

COTE : DG/A/244

Quelques stratégies pour un développement écologique et durable de l'environnement rural et forestier en Côte d'Ivoire ?

OUALOU KOLLOU, Abidjan, IDEFOR, p.209-216

Côte d'Ivoire ; Environnement , Développement rural ; Ecologie ; Foresterie

**COTE : DG/A/287**

La Jachère arborée et la gestion durable de l'espace rural

OUALOU KOLLOU ; N'GORAN ; Alice ; GNAHOUA ; G.M. ; BALLE P. ,

Abidjan ; IDEFOR/DFO ; 5 P.

Côte d'Ivoire ; Jachère, Dégradation ; Terre ; Gestion

**COTE : DG/A/292**

Quelles stratégies pour un développement écologique et durable de l'environnement rural et forestier en Côte d'Ivoire ?

OUALOU KOLLOU ; IDEFOR .Institut des Forêts. Département foresterie. Abidjan (CI)

IDEFOR ; P. 209-216

Côte d'Ivoire ; Développement ; Ecologie ; Forêt

COTE : DG/A/303



La jachère arborée et la gestion durable de l'espace rural OUALOU KOLLOU ; N'GORAN ; Alice, GNAHOUA ; Guy Modeste ; BALLE ; P. IDEFOR. Institut des forêts. Département n.p.

Côte d'Ivoire ; Jachère ; Epatorium odoratum ; Acacia spp; Cajanus, cajan ; Albizia spp.

COTE : DG/A/307

Evolution de la fertilité d'un sol au cours de quatre ans de culture suite à une jachère arborée de six ans : Cas d'une zone de forêt humide en Côte d'Ivoire

N'GORAN, Alice, GNAHOUA , Guy Modeste, OUALOU KOLLOU ; BALLE ; Pity ; Christian Floret et Roger pontanier , P. 101-105. Atelier

Jachère et maintien de la fertilité, Bamako, 2-4 Oct. 1997

Côte d'Ivoire ; Fertilisation ; forêt humide ; Jachère ; Rendement

COTE : DG/A/374

Jachère arborée et gestion durable de l'espace rural

OUALOU K. ; N'GORAN ; Alice ; GNAHOUA ; Guy Modeste ; CNRA.

Centre National de Recherche Agronomique. Abidjan (CI) ; P. 21-27 (AISA Développement)

Côte d'Ivoire ; Jachère ; Gestion ; Environnement ; Sol

COTE : DG/A/509

Réinstallation des paysans volontaires : stabilisation de l'agriculture par des techniques Agroforestières

OUALOU Kollou ; GNAHOUA ; Guy Modeste ; N'GORAN ; Alice, Abidjan, IDEFOR, 1996 16 P.

Agroforesterie ; Jachère ; Verger ; Legumineuse ; Culture en mélange Albizzia ; Theobroma cacao ; Musa

COTE : GA 737

Fiche technique : pépinière et plantation légumineuses ligneuses à croissance rapide des genres Acacia et albizia

OUALOU KOLLOU ; IDEFOR. Institut des forêts. Abidjan (CI) ; Abidjan ; IDEFOR ; 1994 ; 5 P.

Acacia ; Albizia ; Legumineuse ; Pépinière ; Plantation ; Production ; Seguié

COTE : GA 1148

Réinstallation des paysans volontaires à la Téné : Bilan de la campagne de 1994 perspective en 1995

OUALOU KOLLOU ; GNAHOUA, Guy Modeste ; BALLE ; Pity ; IDEFOR.

Institut des forêts Abidjan (CI) , Abidjan, IDEFOR, 1995

Agroforesterie ; Téné

COTE : GA 1153

CV certifié et conforme

Abidjan, le 07 juillet 2006

## ANNEXE C – Brouillon du Programme de la conférence

### OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

Créer l'industrie des bois tropicaux du XXI<sup>e</sup> siècle à travers :

- La durabilité et l'innovation,
- Les changements dans les pratiques de gestion, les comportements et les attitudes
- La mise en place de meilleurs liens entre l'industrie, ses produits et la communauté,
- La meilleure anticipation des exigences changeantes des consommateurs et des valeurs communautaires.

### THEME DE LA CONFERENCE

"Création de richesses et croissance durable par l'industrie des bois tropicaux innovatrice pour le XXI<sup>e</sup> siècle"

### PROPOSITION DE PROGRAMME DE CONFERENCE

- Systèmes novateurs, méthodes et procédés pour :
  - > Rendre l'industrie des bois tropicaux novatrice et durable tout au long du XXI<sup>e</sup> siècle
  - > Encourager le changement dans la gestion et le comportement dans la communauté et l'implication des acteurs
  - > Mettre en place de meilleurs liens entre l'industrie, ses produits et la communauté
  - > Anticiper les exigences très changeantes des consommateurs et des valeurs communautaires
- Innovations dans :
  - > La gestion des forêts tropicales naturelles et des plantations industrielles
  - > La conception du produit, sa promotion et sa commercialisation
  - > La commercialisation, la connaissance et le transfert de technologies
- Dernières innovations techniques en date, y compris les recherches prêtes à être commercialisées ou presque
- Technologies de l'information et de la communication et innovations dans le domaine de l'industrie des bois tropicaux au XXI<sup>e</sup> siècle
- Politiques encourageant l'innovation au sein de l'industrie des bois tropicaux du XXI<sup>e</sup> siècle

### PUBLIC CIBLE

- Entrepreneurs, investisseurs et dirigeants au sein de l'industrie
- Managers impliqués dans l'industrie des bois tropicaux
- Inventeurs, scientifiques, technologues
- Institutions finançant la recherche
- Autorités politiques, décideurs ayant pour défi de stimuler l'innovation
- Institutions internationales (FAO, Banque Mondiale, GTZ/KfW, BAD, Ambassades...)
- Tradipraticiens

## DEFINITION DE L'INNOVATION

Pour les besoins de l'atelier, l'innovation est définie comme "l'ensemble des activités qui encouragent la commercialisation des nouvelles technologies, la valeur ajoutée et la promotion de la durabilité de l'industrie".

## SUJETS CLE

"Une industrie des bois tropicaux innovatrice et durable au XXI<sup>e</sup> siècle"

## SUJETS/THEMES DES DIFFERENTES SESSIONS

**DES TECHNOLOGIES INNOVATRICES POUR L'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE DES FORETS TROPICALES NATURELLES**

**DES TECHNOLOGIES INNOVATRICES POUR L'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE DES PLANTATIONS TROPICALES INDUSTRIELLES**

**DES TECHNOLOGIES INNOVATRICES POUR LA REDUCTION DES IMPACTS NEGATIFS DE LA RECOLTE ET DU TRANSPORT SUR LES FORETS TROPICALES**

**DES TECHNOLOGIES INNOVATRICES POUR L'AMELIORATION DE LA RECUPERATION DE VALEUR (EVALUATION DE LA QUALITE DES OPERATIONS FORESTIERES, PROCEDES ET FABRICATION)**

**LE ROLE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DANS LA VALEUR AJOUTEE DES BOIS TROPICAUX**

**DES TECHNOLOGIES INNOVATRICES POUR L'AMELIORATION DE LA SEMENCES ET DU SECHAGE DES BOIS TROPICAUX**

**LES NOUVEAUX PRODUITS COMPETITIFS FABRIQUES A PARTIR DES BOIS TROPICAUX**

**DES TECHNOLOGIES INNOVATRICES POUR L'AMELIORATION DES SYSTEMES D'ADHESION DES BOIS TROPICAUX**

## SORTIES PEDAGOGIQUES/VISITES EDUCATIVES

Des visites éducatives seront mises en place pour mettre en exergue des exemples de la chaîne de valeur industrielle recouvrant :

- La foresterie et les opérations forestières
- Procédés et fabrication

## DATE ET LIEU DE L'ATELIER

La Côte d'Ivoire propose que l'atelier international sur les innovations dans l'industrie des forêts tropicales et des produits forestiers se déroule du 11 au 15 mars 2008 à Abidjan à l'hôtel Ivoire